Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis officieusement à la disposition de la presse:

La Cour tiendra une audience publique le lundi 28 mai 1951, à 10 heures 30, au cours de laquelle lecture sera donnée de son avis consultatif dans l'affaire concernant les Réserves à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

La Haye, le 24 mai 1951.